

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

ANGLETERRE.

Londres, le 16 mai. — M. O'Connell s'est présenté hier à la chambre des communes; l'assemblée était fort nombreuse. Sur la question de l'orateur (*speaker*, président), s'il y avait quelque nouveau membre qui dût prêter serment, M. O'Connell s'est avancé et s'est nommé. Le clerc de la chambre lui a ensuite présenté l'ancien serment, dans lequel M. O'Connell a indiqué les passages qu'il ne pouvait pas admettre. Cette communication étant faite à l'orateur, celui-ci a dit à M. O'Connell qu'il devait se retirer, ce qu'il a fait. Cette affaire donnera lieu à des discussions lundi prochain.

— Une députation composée de plusieurs personnes a eu une audience de lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, pour représenter la nécessité de faire des démarches auprès du gouvernement espagnol à l'effet d'en obtenir la reconnaissance de l'indépendance des états de l'Amérique méridionale.

Lord Aberdeen a répondu que le gouvernement anglais a déjà travaillé à obtenir de l'Espagne la reconnaissance de ces états mais sans succès. S. Exc. pense que toute démarche nouvelle de la part du gouvernement britannique ne produirait aucun bien.

FRANCE.

Paris, le 16 mai. — M. Charles de Lameth, candidat constitutionnel, a été nommé député par l'arrondissement de Pontoise.

— Une personne très-connue est arrivée à la bourse aujourd'hui, en annonçant avec émotion que M. de Peyronnet venait de se suicider. Le temps nous manque pour vérifier cette nouvelle.

— On écrit de Toulon, le 10 mai : « La corvette la *Pomone*, qui est arrivée ici depuis deux ou trois jours, a apporté des lettres qui annoncent que les négociations entamées par de Lesseps, consul français à Tunis, auprès du dey d'Alger, ont complètement échoué.

« Le dey d'Alger aurait paru étonné de ce que la France s'obstina à exiger des réparations de sa part, à continuer contre lui une guerre qu'il n'avait ni suscitée, ni méritée, et surtout à vouloir remettre au paiement d'une indemnité qui exéderait ses ressources. Il aurait déclaré qu'à cet égard il s'en tenait à la première réponse qu'il avait faite; c'est-à-dire qu'il consentait à payer les frais de cette guerre, mais seulement jusqu'au moment où il a reçu le premier négociateur français; que cette première note diplomatique, à laquelle il se référait uniquement, ne pouvait pas satisfaire les vœux de la France, il en serait fâché sans doute, mais qu'il subirait les conséquences d'une guerre qu'il croit injuste. Il aurait ensuite formellement prescrit à M. de Lesseps de ne plus, à l'avenir, lui parler de cette affaire.

« Ces lettres annoncent que le dey d'Alger forme toute la côte de Barbarie, et que si la France voulait tenter une expédition contre lui il faudrait des troupes considérables pour la faire avec succès. »

— Nous avons avancé, d'après une feuille, que les troubles avaient eu lieu à Angers: nous sommes heureux de pouvoir annoncer, d'après des lettres que nous recevons de cette ville, qu'elle n'a pas cessé de jouir de la plus grande tranquillité. (*Gaz.*)

— M. le maire de Dieppe réclame à son tour contre ce qu'a dit le *Moniteur* de prétendus troubles qui auraient été causés dans cette ville par la cherté

des subsistances. Cette ville, dit-il, n'a pas cessé de jouir de la tranquillité. M. le maire ajoute que les arrivages continuent de se succéder avec rapidité et qu'on s'attend à une baisse sensible et prochaine.

— La semaine dernière, est mort en Écosse, dans la maison de son fils, un *highlander* (montagnard écossais), âgé de 107. Il était né dans la vallée (Glen), de Tinisdale (île de Sky); avant de rendre l'âme il fit le récit suivant à son fils : « Un jour, dit-il, de grand matin, comme je gardais mon troupeau, je fus surpris de voir deux belles dames qui en côtoyant une colline s'avançaient lentement vers moi. Lorsqu'elles furent arrivées, elles me demandèrent où il y avait une source pour se désaltérer. Je m'empressai de les conduire à la fontaine de la Vierge (source en grande vénération dans le pays à cause des légendes qu'on en débite, et dont l'eau est excellente.) Après avoir appaisé leur soif, l'une de ces dames me récompensa en me donnant un *shilling* (pièce d'argent de la valeur de 1 franc 25 c.), qui fut la première pièce de monnaie que j'aie possédée dans ma vie. Ensuite à leur prière, je les conduisis à la maison d'un gentleman qui se trouvait à quelque distance, et là j'appris à ma grande surprise que ces deux dames étaient l'une Flora Macdonald, et l'autre le prince Charles Stuart déguisé, et cherchant un refuge. » Tel avait été l'événement le plus remarquable de la vie patriarcale de ce bon et vénérable vieillard, dont il aimait à faire le récit lorsqu'il était entouré de ses compagnons celtiques.

— Samedi dernier, à minuit, un sieur Bouquet, rentier, a été arrêté par des agens de police au moment où il rentrait chez lui, rue Thévenot. Les faits les plus graves ont, dit-on, motivé cette arrestation. Cet homme déjà âgé était devenu veuf et s'était remarié. Samedi dernier, sa seconde femme, qui éprouvait depuis quelque temps une grave indisposition, tenait à la main une tasse de tisane, et se disposait à la prendre, lorsque son mari vint l'embrasser avec tendresse, et au moment où il se baissait un peu pour lui baiser la main, elle vit qu'il jetait dans la tasse une espèce de poudre blanchâtre. Cependant la dame Bouquet garda le silence, et ne laissa pas soupçonner à son mari qu'elle eût aperçu ce mouvement, mais sous un prétexte quelconque elle se dispensa de boire la tisane et déposa la tasse dans une chambre voisine. Le médecin de cette dame, informé par elle de ce fait, crut devoir en prévenir la justice, et telle est l'origine de l'instruction confiée en ce moment à M. Delahaye. Dimanche on a exhumé le corps de la première femme du sieur Bouquet, qu'il disait être morte d'une colique de *miserere*, et l'on assure qu'on a recueilli des traces de substances vénéneuses. On va également exhumer le corps d'un jeune enfant que le sieur Bouquet a perdu il y a quelque temps.

Déjà l'instruction a fait connaître que, le mois dernier, le prévenu avait fait assurer la vie de sa femme, moyennant une somme de 20,000 francs.

— Un nouveau système qui a pour but de faciliter d'une manière extraordinaire l'enseignement de l'arithmétique, vient d'être inventé par M. Lahaye, chef de bataillon et ancien ingénieur. Au moyen de cette découverte, dite *arithmétique physico instrumentale*, 10,000 personnes pourraient, en moins de quinze jours, apprendre à calculer, alors même qu'elles ne sauraient ni lire ni écrire. (*Message.*)

— Les représentations allemandes ont commencé hier soir à Favart. Le *Freyschütz* a obtenu un suc-

cès complet devant une assemblée nombreuse et brillante. Plusieurs morceaux ont été redoublés. Le public a paru goûter le chanteur Hajnzinger, qui remplissait le rôle du jeune chasseur,

— Le bal pour les incendiés de la galerie Boufflers a eu lieu hier dans le local de la rue Rivoli. Plus de 1,200 billets avaient été placés au prix de 20 francs.

— La cour royale de Paris a nommé hier ses commissaires pour l'examen du projet de loi relatif aux conseillers et juges-auditeurs. Ce sont MM. Séguier, premier président; Henri, Sylvestre, de Chanteloup, Baron, Jacquinet-Godard, Girod, conseillers; et Ferey, conseiller-auditeur.

— Nous voilà enfin, d'un coup de désespoir, avec un cabinet complet. Quelles nouvelles espérances en concevoir! Quelle sécurité nouvelle pour les affaires peut-il en résulter? On ne saurait guère le prévoir, au moins dans le premier moment, et il faut le dire vite à M. Bourdeau, c'est de sa conduite que la mesure prendra son véritable caractère. Il dépend de lui que ce ne soit qu'une scène ridicule où il jouera fort mauvais rôle, ou bien un de ces arrangements heureux que la détresse inspire quelquefois à défaut de résolution. Sans doute, nous ne croyons à M. Bourdeau ni assez de force d'esprit ni assez de crédit pour changer la direction et l'attitude du cabinet; cependant, il est en assez bon rang dans la chambre depuis quelques années; il s'est associé à la lutte contre la triumvirat, et ses services, ont peut-être compensé les fautes d'un passé qui ne fut pas sans reproche; aux dernières élections il a pris avec les électeurs de la Haute-Vienne des engagements qu'il ne saurait trahir sans déshonneur. On assure que, depuis qu'il s'est associé au ministère, s'il a voté selon le désir du gouvernement, il n'a du moins rompu aucun des liens qui l'attachaient à la majorité constitutionnelle: c'est assez pour permettre l'espérance qu'en entrant dans le conseil il voudra garder même situation, c'est-à-dire unir ses efforts à ceux de ses collègues qui penchent vers la majorité. Nous l'attendons à l'œuvre. A Londres, un membre des communes qui se trouvait appelé au ministère dans une situation équivoque comme celle de M. Bourdeau ne manquerait pas la première occasion de marquer son rôle, pour ne pas rester en butte aux soupçons. Nous sommes loin encore de cette franchise et de cette loyauté politique. Pourtant déjà c'est à ce prix qu'est la considération auprès des électeurs de la France; et il y a déjà une loi de pudeur qu'on ne saurait violer impunément. (*Globe.*)

— L'entrée de M. Bourdeau au conseil vient de terminer ou plutôt de prolonger encore l'interim que la faiblesse du ministère fait durer si longtemps. Cet événement aurait pu paraître important l'année dernière, lorsque des bancs du centre gauche l'ancien procureur-général de Rennes arrivait aux affaires avec des précédents tels que sa démission consciencieuse et cette exclamation célèbre : « Ce qu'on veut nous rendre, c'est l'ancien régime avec les jésuites de plus; et les libertés gallicanes de moins. » (*Journal de Paris.*)

— On lit dans le *Constitutionnel* l'éloge suivant de M. Bourdeau :

« Nous n'avons point oublié toutefois que M. Bourdeau a eu assez de courage et de noblesse de caractère pour se faire destituer par M. de Peyronnet, qu'il a vigoureusement attaqué à la tribune les jésuites et le parti ultramontain, et que son éloquence a dignement combattu en faveur des li-

la plupart sont rarement disposés à les examiner un point de vue autre que celui que nos officiers ministres prennent la peine de leur désigner.»

On assure que, dans la province du Hainaut, on cherche les moyens d'écartier de la représentation nationale, MM. de Séens et Le Hon. Nous ne croyons rien. Quel membre des états pourrait lever sa voix à un homme aussi respectable que de Séens, qui, depuis tant d'années, défend ses droits avec une sagesse et une fermeté à toute épreuve? Qui voudrait contribuer de son vote à remplacer M. Le Hon, dont les discours ont tant de fois prouvé le patriotisme? (Feuille de Tournay)

Ce que le brave homme de Gheluwe craignait, on ne le craint pas ailleurs. On nous écrit de Loo, district de Furnes: «Chose inouïe! On évoque les morts pour les faire concourir aux élections de notre district; des personnes décédées depuis huit ans, se trouvent au nombre des éligibles. En 1821, la liste alphabétique du district contenait les noms de plus de cent citoyens habiles à voter; aujourd'hui l'on se contente d'envoyer dans les communes à quelques personnes privilégiées des bulletins, où l'on compte à peine une trentaine de noms, et dans ce nombre on voit figurer parmi les vivans des personnes dûment enterrées depuis longtems.

Le nombre des éligibles se trouvera-t-il tellement réduit qu'il faille recourir aux morts pour remplir convenablement les listes? Nous sommes loin de le croire, car nous pourrions citer grand nombre de personnes payant 200 fl. de contributions et possédant toutes les garanties requises pour être éligibles, et dont les noms ne figurent pas cependant sur les listes.» (Catholique.)

Les renseignements suivans que nous empruntons à un journal attestent qu'en Suède dans la réforme des lois civiles et criminelles on a recherché la publicité et fait un appel à l'opinion; ce n'est pas la marche suivie dans notre pays.

La commission de législation a achevé le projet du nouveau code civil et du code de procédure: le roi a ordonné aux présidens respectifs de chaque cour de justice de désigner deux membres pour réviser ce projet, et le chancelier de justice a été chargé d'annoncer que l'intention du roi était que tout citoyen Suédois pût faire les observations qu'il croirait fondées; ces observations ont été recueillies et publiées; cependant des obstacles se sont opposés à l'examen définitif de ce projet, tant au tribunal suprême qu'au conseil-d'état, il a fallu remettre ultérieurement cet objet important; — Le nouveau code pénal et l'ordre de procédure qui s'y rattache ne pourront subir un examen ultérieur avant l'année prochaine. — Le roi a créé une administration particulière pour l'inspection des prisons et des maisons de travaux forcés de l'état; — La maison de correction, destinée à la réclusion des femmes de mauvaises vie, a été agrandie de manière à pouvoir recevoir les vagabonds du sexe masculin, condamnés aux travaux publics.

(Gazette des Tribunaux.)

Un nouvel établissement de correction a été ordonné dans un des faubourgs de Stockholm; — la citadelle de Malmoë, qui n'était qu'un lieu de détention pour les criminels, sera agrandie et arrangée pour recevoir les individus du sexe masculin condamnés aux travaux forcés dans la partie méridionale; — le Roi a ordonné que les criminels condamnés à des travaux dans les forteresses, seraient répartis entre elles, et classés selon la nature différente des crimes: cette classification a été effectuée; — l'organisation d'un corps de pionniers dans la forteresse de Wanas a été résolue, afin que les individus qui ont encouru la perte de la liberté, puissent être détenus pour la sécurité et l'utilité de la société; et être ramenés à une vie plus régulière par des occupations convenables, un traitement correctionnel et une discipline militaire; — une commission a été chargée d'examiner tous les statuts et ordonnances relatifs aux vagabonds des deux sexes, et de présenter à ce sujet le projet d'une nouvelle ordonnance.

(Idem.)

Un concours de grande harmonie est offert pour le 17 août prochain, par la ville de Gand, à toutes les sociétés de musique du royaume et de l'étranger.

Toute société qui voudra concourir, doit en donner avis au président de la société de Sainte-Cécile, avant le 1^{er} août prochain.
Onze médailles seront distribuées en prix.

ELECTIONS.

Voici le résultat du dépouillement des votes de huit communes du district de Louveigné. Ce district se compose de 11 communes.

Messieurs	Sprimont	Esneux	Beaufays	Aywaille	Fraispoint	Forêt	Comblin	Anthinea	TOTAL
Berlaimont,	65.	50.	15.	28.	12.	30.	15.	9.	224
D'Omalus,	65.	48.	11.	25.	7.	32.	17.	8.	213
Chession,	60.	38.	16.	25.	7.	35.	14.	9.	204
Libert,	63.	36.	15.	27.	9.	31.	13.	8.	202
Grisard,	54.	25.	20.	24.	17.	37.	3.	6.	186
Vandermaesen,	60.	50.	5.	23.	6.	25.	10.	8.	187
Stiennon,	60.	42.	6.	20.	6.	28.	12.	8.	182
Dogné,	59.	32.	7.	26.	7.	30.	10.	8.	179
Goer,	48.	25.	4.	20.	8.	26.	12.	5.	148
Lefebvre,	47.	27.	7.	0.	8.	36.	8.	7.	140
Herman,	45.	38.	1.	18.	0.	4.	0.	1.	107
Ransy,	42.	5.	1.	18.	8.	25.	5.	0.	104
Adams,	16.	25.	19.	0.	14.	12.	4.	0.	90
Favereau,	13.	18.	3.	0.	13.	23.	9.	8.	87
Henvaux,	22.	18.	3.	18.	0.	5.	3.	0.	69
Gomzé,	10.	12.	18.	0.	11.	11.	2.	0.	64
Selys,	8.	8.	18.	0.	11.	13.	4.	0.	62
Calwaert,	6.	10.	14.	0.	15.	9.	4.	0.	58
Leclerc,	8.	10.	16.	0.	12.	8.	3.	0.	57
Malempre,	7.	7.	13.	0.	12.	10.	3.	0.	52
Fooroulle,	8.	8.	14.	0.	11.	7.	2.	0.	50
Grandchamp,	5.	2.	0.	0.	1.	13.	8.	3.	30
Marcellis,	2.	7.	0.	0.	0.	1.	3.	0.	13
Halleux,	0.	0.	0.	0.	6.	0.	0.	0.	6

Les électeurs recommandés par l'association constitutionnelle étaient MM. Berlaimont, D'Omalus, Chenuy, Libert, Grisard, Vandermaesen, Stiennon, Dogné, Goer, Lefebvre, Ransy, Favereau, Rolly et Scronx. Parmi les autres il en est plusieurs, dit-on, qui votent dans le même sens.

Il reste encore à connaître dans ce district le dépouillement des votes des trois communes de Louveigné, Nessonvaux et Gomzé-Andoumont. Quel qu'en soit le résultat, il paraît que les électeurs recommandés par l'association et d'autres qu'on croit devoir voter de même, seront en majorité dans le collège électoral.

On sait que dans ce district le candidat aux états provinciaux appuyé par l'association constitutionnelle est M. de Berlaimont. Son concurrent est M. Adams.

Dans une lettre qu'on nous adresse de la province de Limbourg, on se plaint que les noms des électeurs choisis par les ayaut-droit n'aient pas encore été portés à la connaissance de ces derniers. Ce n'est pas seulement dans la province de Limbourg qu'on est en droit d'adresser à l'administration des reproches sur le singulier mystère qu'elle croit devoir jeter sur le résultat des votes. Aucune publicité ne paraît non plus avoir été donnée ailleurs au nom des électeurs; et si l'on est parvenu à connaître, dans notre province, les nominations de plusieurs districts, c'est au zèle de quelques particuliers, non aux soins de l'administration provinciale qu'on le doit.

On sait que le 1^{er} juin prochain est le jour fixé pour les élections respectives de chacun des trois ordres aux états provinciaux. Jusqu'à présent l'ordre des campagnes a été seul mis en action pour la formation de ses collèges électoraux; et pour ce qui regarde notre province, on peut présumer que les signes de vie que viennent de donner nos campagnes ne sont pas des symptômes défavorables à la cause de la liberté.

Pas ou peu d'agitation encore dans nos conseils de régence. On cite cependant une ville voisine qui verra l'un de ses députés remplacé, sans perdre au change. Quant à notre ordre équestre, l'élection est enfin devenue pour lui une affaire importante, à laquelle il a travaillé de longue main, et dont le résultat ne sera rien moins, dit-on, que le remplacement presque total des 8 membres qu'il doit nommer cette année.

Liège, le 18 mai 1829.

Messieurs,
Je vous prie d'insérer ce qui suit dans un de vos plus prochains numéros:

«Qu'il soit permis à la voix d'un ami de s'élever sur la tombe de son ami, et d'exprimer, au nom de tous ceux qui l'ont aimé, les regrets qu'il laisse dans leurs cœurs. Léopold Hauzeur, âgé de 21 ans environ, avait parcouru avec moi la carrière des humanités. La douceur de son caractère, les qualités rares de son esprit et de son cœur m'avaient inspiré pour lui, dès mes jeunes ans, le plus tendre attachement. Je l'ai vu, pendant le cours de la longue maladie qui nous l'enleva, se sentant dépirer chaque jour, consoler encore ses parens désolés en leur parlant d'un avenir auquel il ne croyait déjà plus; on eût dit, à voir la sérénité de son visage, que la beauté de son âme défendait à la mort d'approcher...»
Tous ses amis et compagnons d'études avaient voulu l'accompagner jusqu'à son dernier asyle, et s'étaient partagé le triste devoir de porter sa dépouille mortelle: le cortège, précédé de la musique militaire, s'est avancé dans le plus profond recueillement, et semblait laisser sur son passage les impressions douloureuses dont étaient pénétrés ceux qui le composaient.

Un élève de l'université.

TEMPÉRATURE A LIÈGE, du 19 mai. — A 8 heures du matin, 15 degrés au-dessus de zéro, à 2 heures, 47 degrés id.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Université de Liège.

Adjudication de travaux. — Le 29 mai 1829, à midi, il sera procédé à l'hôtel de la régence de la ville de Liège, à l'adjudication publique par soumission et au rabais, de divers travaux à exécuter à l'Université, consistant:

- 1^o Dans la démolition et la reconstruction de la voûte de l'ancienne salle de la bibliothèque.
- 2^o Dans différents travaux à faire à l'orangerie et aux petites serres du jardin botanique.
- 3^o Dans l'établissement d'un laboratoire et d'un amphithéâtre pour l'école des mines.
- 4^o Dans des travaux d'appropriation d'une salle de clinique vétérinaire.

Les amateurs pourront prendre connaissance des devis et cahier des charges au secrétariat de la régence, tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

Les soumissions devront y être remises le jour de l'adjudication avant onze heures du matin.

92

VARIETES.

Retour de Louis XVIII aux Tuileries.

(Extrait des Mémoires d'une femme de qualité (1).)

Lors de son entrée aux Tuileries, Louis XVIII éprouva une sensation solennelle à la vue de ce palais de ses pères, encore debout dans toute sa magnificence et sa couleur antique. «La république, me disait-il un soir, a oublié que les Tuileries étaient comme le château-fort de la royauté: laissez une niche; le peuple finira toujours par y remettre un saint. Du jour où M. Bonaparte porta son bonnet de nuit dans les Tuileries, la souveraineté du peuple n'était plus qu'un rêve.

Le roi m'avoua qu'il avait, le surlendemain, parcouru les appartemens du château avec une curiosité d'enfant: «Je me demandais, dit-il, si j'étais bien moi ce pauvre exilé errant de royaume en royaume, et qui n'avait pu voir sans quelque effroi, en Allemagne, cette inscription sur un poteau de grand chemin: «Il est défendu à tout mendiant, vagabond et émigré, de s'arrêter ici plus de vingt-quatre heures.» La légitimité n'est donc pas une fiction, puisque je suis revenu m'asseoir sur le trône de Louis XIV, moi vieillard sans armes, sans soldats, avec mon seul droit pour égide. Quand je vis, en arrivant, l'ordre qui régnait dans cette demeure, j'éprouvai presque de la reconnaissance pour ce Napoléon qui avait si bien administré mes affaires en mon absence. Il avait pris soin d'effacer toutes les odieuses traces du passage de la révolution dans cet auguste palais. Quant à son chiffre multiplié, c'était à mes yeux l'aveu de son usurpation et j'en ris avec l'empereur Alexandre, à qui je citai la fable du loup qui s'est fait berger:

Il aurait volontiers écrit sur son chapeau:

«C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.»

Je rappelai au roi à cette occasion le calembour des *N. mis partout*, et il en rit presque autant que de sa propre citation du bon Lafontaine.

Le roi me disait encore que les costumes et les physionomies de ses sujets lui avaient fait faire de pénibles réflexions sur la marche du temps: «Je sentis hélas! que je n'étais plus jeune. Il n'y avait plus en moi de français que le cœur. Je ne saurais régner pensai-je, comme Louis XIV et Louis XV, chez une nation qui est coiffée à la Titus. J'ai donc donné ma Charte comme un contrat entre le passé que je représente et le présent, c'est-à-dire la jeune France; mais ces institutions ne seront bien comprises que de la génération nouvelle. Dans vingt ans on me rendra justice, car les enfans des émigrés eux-mêmes se laisseront inoculer les idées libérales. La jeunesse française m'étonne quelquefois; elle est grave, sérieuse, et n'est passionnée qu'en politique: voilà une brochure d'un jeune officier de vingt ans (M. de Salvaudy), qu'on n'eût pas écrite de mon temps avant cinquante ans. J'ai peut-être en tort de fixer l'âge d'éligibilité à la chambre des députés à quarante ans. J'espérais que la restauration aurait ramené quelques-uns des goûts de l'ancien régime: hélas! mes bons et fidèles serviteurs en ailes de pigeon rendent le dernier siècle ridicule. On ne respecte en eux que leur malheur, et très peu leur esprit.

(1) Ces mémoires sont attribués à Mme. du Cayla, si connue par la faveur dont elle jouissait auprès de Louis XVIII.

